
Dossier



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

– une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;

– une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Les échanges internationaux de services de la France

Hadrien Caradant, Cécile Golfier*

L'excédent des échanges internationaux de services de la France soutient structurellement le solde des transactions courantes, grâce aux voyages, aux services financiers et aux services techniques. La France se maintient parmi les quatre premiers pays de l'Union européenne quant au solde des échanges de services, mais celui-ci se dégrade entre 2012 et 2016. Les voyages dégagent les trois quarts de l'excédent : ils contribuent à hauteur de plus de 10 milliards d'euros malgré un repli de 40 % en trois ans. À l'opposé, le déficit des transports se creuse.

Apparier les données d'enquête sur les services avec des données d'entreprises, au niveau des unités légales, montre que l'intégration dans la chaîne de valeur internationale accroît la performance : les entreprises qui appartiennent à des multinationales ou qui réalisent à la fois des importations et des exportations de services sont aussi souvent celles qui dégagent un excédent sur les échanges de services. L'excédent est majoritairement réalisé par les filiales de multinationales françaises, mais celles-ci cèdent progressivement du terrain aux filiales de multinationales étrangères.

Les échanges de **services** jouent un rôle capital pour l'activité économique de la France, quatrième pays exportateur de services en 2016 avec 4,9 % de part de marché au niveau mondial¹ et troisième exportateur européen derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Si le solde des échanges de services de la France est structurellement excédentaire, il se dégrade depuis 2013. La France n'est pas le seul pays dont le solde des échanges internationaux de services recule. Mais le fait que cette baisse soit la deuxième plus importante de l'Union européenne sur la période 2012-2016 appelle à en étudier les particularités.

La France se maintient parmi les quatre premiers pays de l'Union européenne en matière de solde des échanges de services

L'excédent des échanges internationaux de services de la France contribue positivement au solde du **compte des transactions courantes**. Après un maximum en 2012 à 31 milliards d'euros, il se replie toutefois de 13 milliards entre 2012 et 2016 (*figure 1*). Il se redresse de 8 milliards d'euros en 2017 (*encadré 1*).

* Hadrien Caradant, Cécile Golfier, Banque de France.

Ce travail a bénéficié de la contribution de Franck Cheurfa, Banque de France.

1. Source : Organisation mondiale du commerce (OMC), *World Trade Statistical Review*, 2017.

1. Solde des échanges de services de la France par catégorie de services

en milliards d'euros

	2012	2016
Travail à façon	1,4	0,3
Entretien et réparation	2,3	0,4
Transports	-2,2	-4,6
Voyages	20,8	12,9
Construction	0,1	1,1
Assurance	-0,3	-0,1
Services financiers	4,2	5,5
Rémunération de la propriété intellectuelle	3,1	0,7
Télécommunication, informatique et information	0,3	-1,2
Autres services aux entreprises (R&D, conseil et services techniques)	2,1	2
Services personnels	-0,9	0,2
Biens et services des administrations publiques	0,4	0,7
Ensemble	31,3	17,8

Source : Banque de France, Rapport annuel de la Balance des paiements et de la position extérieure de la France 2017.

Encadré 1

Les échanges internationaux de services en 2017

En 2017, l'excédent des échanges internationaux de services de la France se redresse de 8 milliards d'euros et atteint 26 milliards d'euros grâce principalement à une augmentation de l'excédent des voyages et à une diminution du déficit des services de transports.

Les exportations de services de la France progressent de 10 milliards d'euros ; leur poids dans le

PIB augmente légèrement (+ 0,2 point). Les importations sont stables ; leur poids diminue néanmoins de 0,2 point sous l'effet de la progression du PIB, si bien que le solde regagne 0,4 point de PIB.

L'amélioration du solde des services en 2017 se retrouve dans l'ensemble des pays européens, à l'exception de l'Italie (stabilité) et de l'Irlande (dégradation).

Sur cette période, le solde des échanges de services se dégrade pour six des plus grands pays de l'Union européenne². La baisse est comparable pour la France et les Pays-Bas (respectivement de 18 et 15 milliards d'euros) ; elle est de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros pour le Danemark, l'Italie et la Belgique ; la forte dégradation du solde de l'Irlande (de 38 milliards d'euros) reflète en partie une évolution méthodologique mise en œuvre par l'Office central de statistiques irlandais (CSO).

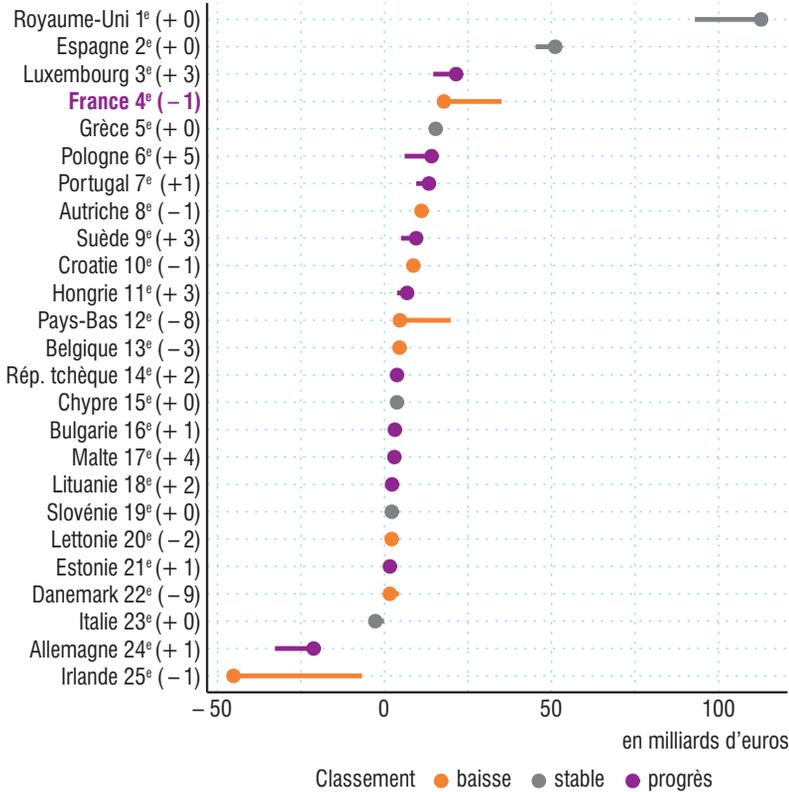
Entre 2012 et 2016, la France perd une place en matière de solde des échanges de services parmi les pays de l'Union européenne. En 2016, le Royaume-Uni et l'Espagne sont toujours en tête, mais désormais suivis par le Luxembourg ; la France est quatrième. L'Allemagne est structurellement déficitaire, mais son déficit se réduit sur la période.

Le nombre de rangs gagnés ou perdus par un pays n'est pas proportionnel à la variation du solde, car les soldes des « petits » pays sont dans de nombreux cas proches les uns des autres. Ainsi, la France et les Pays-Bas enregistrent respectivement les deuxième et troisième reculs de solde, après l'Irlande, mais ne perdent qu'une place. De même, bien que le déficit de l'Allemagne se réduise sur la période de 12 milliards d'euros, le pays ne gagne qu'une seule place et se classe en 2016 avant-dernier des vingt-cinq pays retenus ici. En revanche, une progression de 7 milliards d'euros suffit à faire gagner trois places au Luxembourg ; le cas extrême est celui du Danemark qui, pour une dégradation de seulement 1,6 milliard d'euros, perd neuf places (figure 2).

2. Le solde de l'Union européenne vis-à-vis du reste du monde atteint un pic en 2014, à 150 milliards d'euros, puis diminue les deux années suivantes ; il est de 130 milliards en 2016. Il se redresse de 50 milliards en 2017.

2. Solde des échanges de services de 25 pays de l'Union européenne

Perte ou gain de rang de classement entre parenthèses



Champ : Union européenne hors Roumanie, Finlande et Slovaquie.

Lecture : l'abscisse de chaque disque représente le solde des échanges de services d'un pays en 2016 en milliards d'euros.

Un trait indique une variation de solde entre 2012 et 2016. Situé à gauche du disque, c'est une amélioration du solde ; à droite, c'est une dégradation.

La couleur caractérise le signe de la variation du classement : l'orange symbolise une perte de place(s) dans le classement des pays, le gris une place inchangée, le violet une avancée dans le classement.

Note : le solde de la France en 2012 est recalculé pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

La part dans le PIB du solde des services de la France est comparable à celle des Pays-Bas et de l'Italie

Pour les six premières économies de l'Union européenne, le solde des échanges internationaux de services représente au plus 5 % du PIB. Le solde des services en part de PIB de la France (+ 0,8 %) est proche de zéro, tout comme celui des Pays-Bas (+ 0,7 %), de l'Italie (- 0,2 %) et de l'Allemagne (- 0,7 %)³.

3. L'amplitude du solde des échanges de services atteint des niveaux élevés dans les pays fortement ouverts sur l'extérieur, tels que le Portugal (+ 7 %) et le cas atypique de l'Irlande (- 16 %).

La dynamique du solde des échanges en part du PIB diffère selon les pays (*encadré 2*). La France est la seule de ces six économies dont le solde en part de PIB se dégrade continûment de 2013 à 2016 ; il a été divisé par deux en quatre ans (*figure 3*).

Selon le critère du solde en part de PIB, entre 2012 et 2016, le rang des pays d'Europe de l'Est tend à progresser, celui des pays d'Europe de l'Ouest à reculer ; la France perd une place, au vingt et unième rang en 2016.

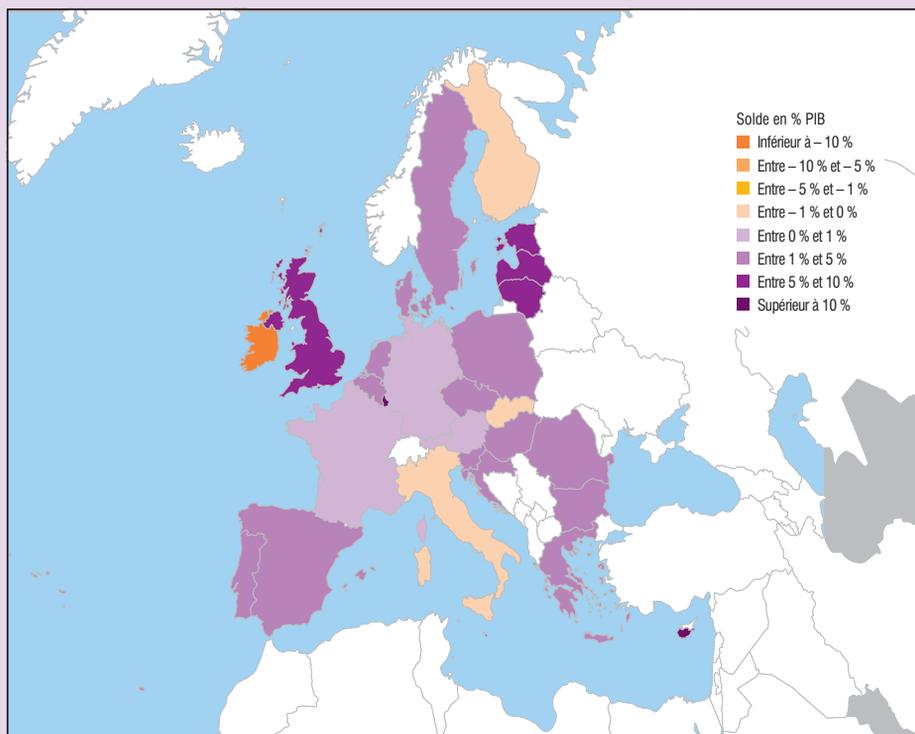
Encadré 2

Solde des échanges de services hors voyages des pays de l'Union européenne rapporté au PIB

Les voyages contribuent fortement à l'excédent des échanges de services de la France, contrairement à d'autres pays tels que l'Allemagne. Ainsi, hors voyages, les soldes des

services en 2016 rapportés au PIB de la France (0,2 %) et de l'Allemagne (0,5 %) sont plus proches l'un de l'autre que ne le sont leurs soldes incluant les voyages (*carte*).

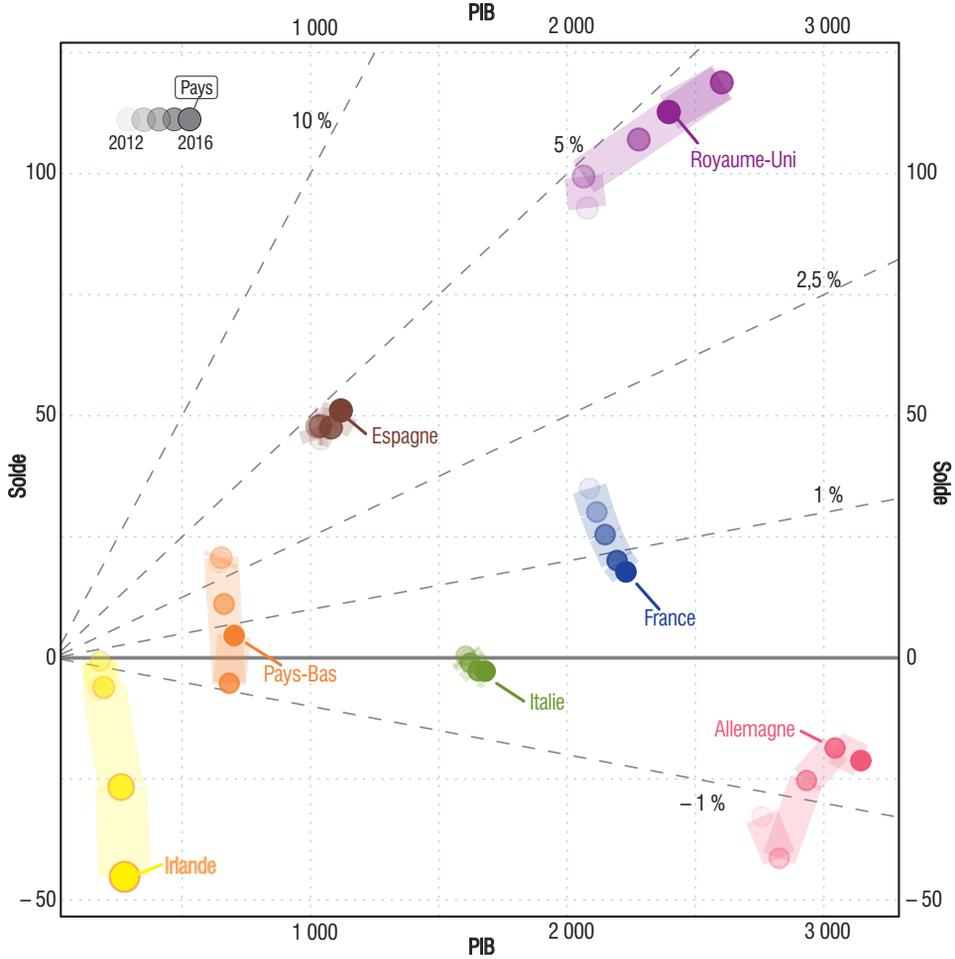
Solde des échanges de services hors voyages des pays de l'Union européenne rapporté au PIB en 2016



Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

3. Solde des échanges de services de sept pays de l'Union européenne en part du PIB

axes en milliards d'euros, isobares en %



Lecture : pour la France, le ratio diminue sous l'effet conjugué d'une baisse du solde et d'une progression du PIB. Pour les Pays-Bas, le repli résulte surtout de la baisse du solde (le PIB varie peu). Pour le Royaume-Uni, le ratio évolue peu, compte tenu de progressions à peu près proportionnelles du solde et du PIB. Pour chaque pays, le disque le plus foncé est celui de l'année 2016. Les disques des années précédentes ont la même couleur, qui s'éclaircit en remontant dans le temps ; le disque le plus clair est celui de 2012.

Note : le solde de la France en 2012 est recalculé pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

Les échanges de services de la France sont plus dynamiques que ceux de l'Italie et de l'Espagne

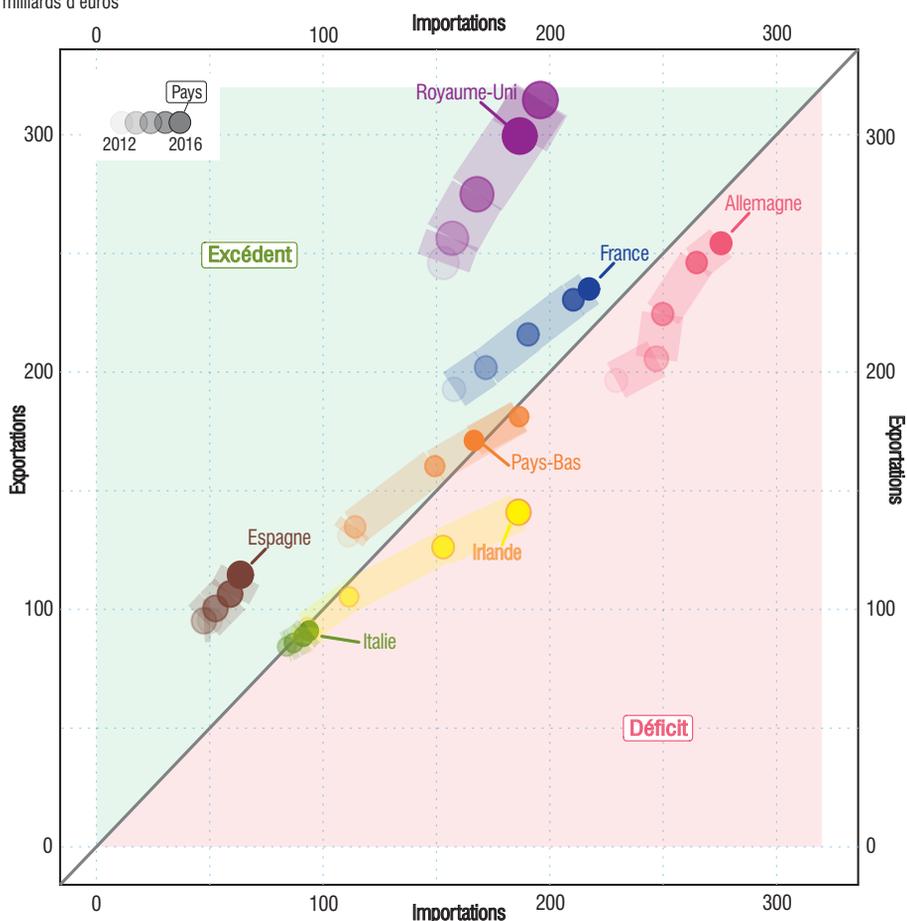
En 2016, la France est le troisième pays exportateur de services de l'Union européenne, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. Sur la période 2012-2016, ses exportations de services progressent chaque année, ainsi que celles des autres grands pays excepté pour le Royaume-Uni et les Pays-Bas en 2016. Elles atteignent en France 235 milliards d'euros en 2016.

La France réalise en 2016 le deuxième montant d'importations le plus élevé en Europe derrière l'Allemagne (217 milliards). Les importations progressent sur la période dans les sept pays retenus.

Le dynamisme des échanges de la France est comparable à celui des Pays-Bas et de l'Irlande. Il se distingue nettement de celui de l'Espagne, et plus encore de celui de l'Italie, dont les échanges progressent peu sur la période. En France, les exportations progressent un peu moins que les importations ; en Allemagne, elles augmentent nettement plus (figure 4). Les échanges de services sont favorisés par le développement des technologies de l'information et de la communication : celles-ci font disparaître des obstacles aux échanges, en particulier en permettant aux entreprises de fournir des services à distance.

4. Échanges de services de sept pays de l'Union européenne de 2012 à 2016

en milliards d'euros



Lecture : l'abscisse de chaque disque indique le montant des importations en milliards d'euros, son ordonnée celui des exportations. Un disque dans le triangle en haut à gauche (respectivement en bas à droite) représente un excédent (respectivement un déficit). Sa surface est proportionnelle à la valeur absolue du solde. Pour chaque pays, le disque le plus foncé est celui de l'année 2016. Les disques des années précédentes ont la même couleur, qui s'éclaircit en remontant dans le temps ; le disque le plus clair est celui de 2012.

Note : les exportations de la France en 2012 sont recalculées pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les échanges de transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

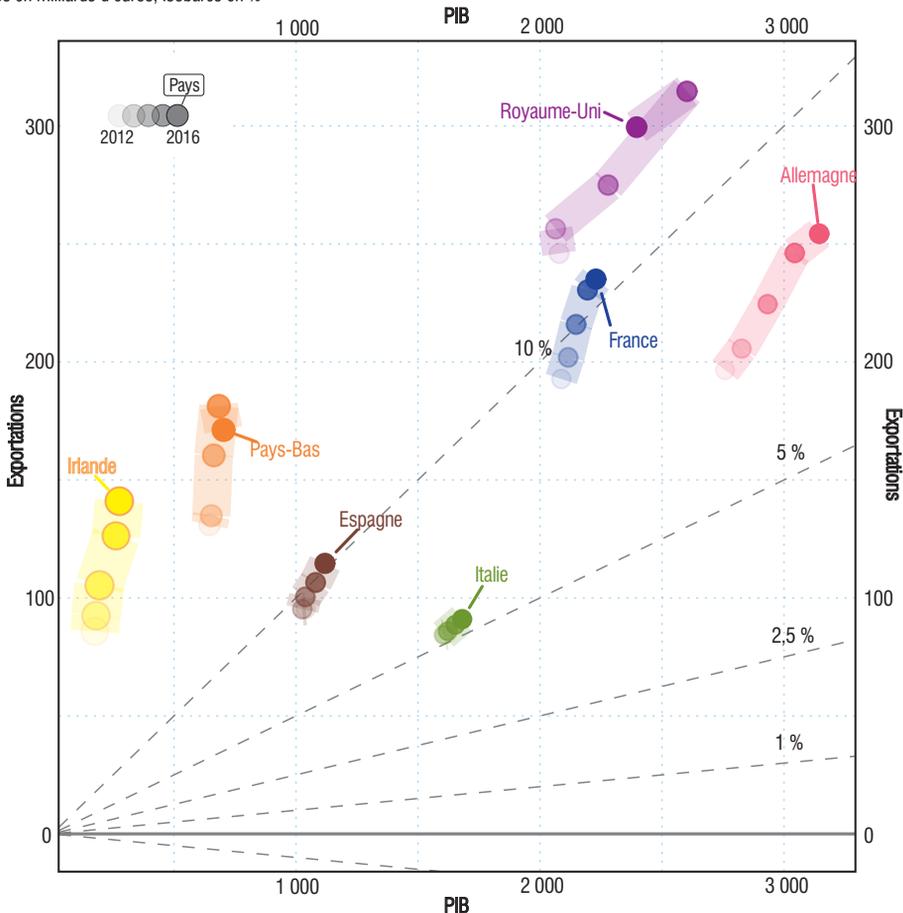
Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

Le degré d'internationalisation d'un pays en matière d'échanges de services aide à analyser l'orientation de son économie. Il peut être évalué par le poids de ces échanges dans le PIB. Celui-ci est comparable en 2017 entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les dynamiques sont toutefois différenciées selon les pays : en France, ainsi qu'aux Pays-Bas, en Irlande et en Espagne, les exportations progressent nettement plus que le PIB. La part dans le PIB des exportations de services de la France atteint 11 % en 2016, soit 1,3 point au-dessus de 2012. Dans le même temps, la progression sur quatre ans n'est que de 1 point en Allemagne (8 % en 2016) et de 0,7 point au Royaume-Uni (13 % en 2016) (figure 5).

Du côté des importations, leur part dans le PIB augmente de 2,2 points pour la France sur les quatre années, à 9,7 % en 2016. Ce ratio progresse davantage aux Pays-Bas et en Belgique, qui ont les poids d'importations les plus élevés de l'Union européenne (respectivement 24 % et 23 %).

5. Exportations de services de sept pays de l'Union européenne rapportées au PIB

axes en milliards d'euros, isobares en %



Lecture : l'abscisse de chaque disque est le niveau du PIB en milliards d'euros, son ordonnée le montant des exportations en milliards d'euros. Sa surface est proportionnelle au ratio exportations / PIB. Quatre isobares aident à la lecture : 1 %, 2,5 %, 5 % et 10 %.

Pour chaque pays, le disque le plus foncé est celui de l'année 2016. Les disques des années précédentes ont la même couleur, qui s'éclaircit en remontant dans le temps ; le disque le plus clair est celui de 2012.

Note : les exportations de la France en 2012 sont recalculées pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les échanges de transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

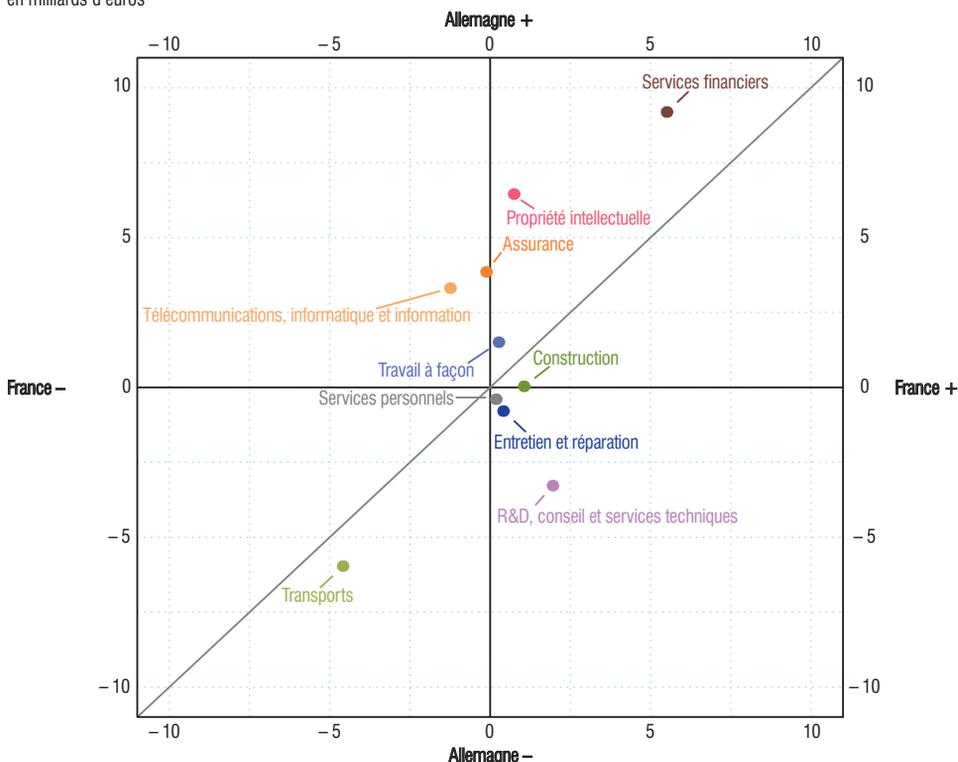
La France et l'Allemagne ont en commun un positionnement favorable sur les services financiers

L'excédent de la France est soutenu par les **voyages**, les services financiers et les **services techniques** (ingénierie, certification, traitement des déchets, services commerciaux, etc.). À l'inverse, les services de transports et les services de recherche et développement (R&D) sont structurellement déficitaires. Pour les voyages, le montant du solde de la France la situe au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne. L'excédent dégagé par la France en matière de voyages est bien sûr à relier à son attrait touristique vis-à-vis des pays tiers. La France est à l'inverse en dessous de la moyenne pour les services d'information et de télécommunication.

Bien que le solde de l'Allemagne se soit redressé entre 2012 et 2016, il est encore négatif à hauteur de 21 milliards d'euros en 2016, pénalisé par un déficit de 38 milliards d'euros au titre des voyages. La France et l'Allemagne ont en revanche en commun un positionnement favorable en matière de services financiers, grâce aux grands groupes financiers, et défavorable sur les transports. Si la France est déficitaire pour les transports de marchandises routiers et ferroviaires et dans l'aérien, elle est en revanche excédentaire dans le transport maritime.

6. Solde des services de la France et de l'Allemagne par catégorie de services (hors voyages) en 2016

en milliards d'euros



Lecture : le point représentant chaque catégorie de services a pour abscisse le solde français et pour ordonnée le solde allemand. Un point situé à droite (respectivement à gauche) de l'axe des ordonnées correspond à un excédent (respectivement déficit) français, et un point situé au-dessus (respectivement en dessous) de l'axe des abscisses correspond à un excédent (respectivement déficit) allemand.

Ainsi, tous les points situés à droite de la diagonale correspondent à des avantages comparatifs français, et les points situés à gauche de la diagonale à des avantages comparatifs allemands.

Par exemple, dans les services techniques et de conseil en gestion aux entreprises, la France affiche un excédent d'environ 2 milliards d'euros en 2016, tandis que l'Allemagne présente un déficit d'environ 3 milliards d'euros.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

L'excédent français dégagé par les services techniques et de conseil en gestion aux entreprises constitue un atout de la France par rapport à l'Allemagne. Ce type de services est à l'origine du troisième excédent de la France après les voyages et les services financiers ; il enregistre la plus forte progression des échanges (à la fois exportations et importations) entre 2012 et 2016.

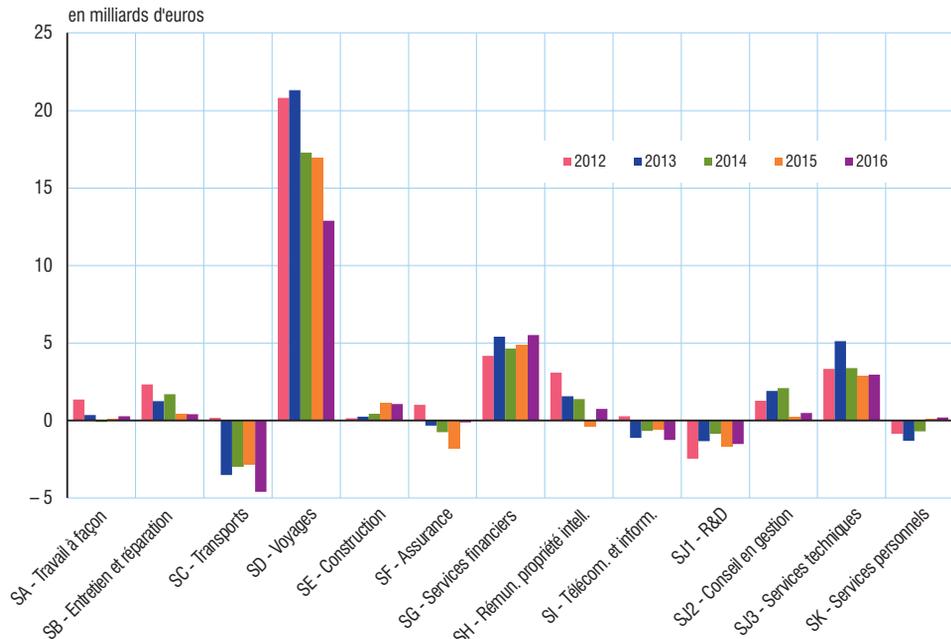
L'Allemagne se démarque quant à elle de la France par un positionnement favorable principalement en matière de **rémunération de la propriété intellectuelle**, mais aussi de services de télécommunication, informatique et information, et des services d'assurance (figure 6).

Le repli de l'excédent des services de la France affecte la plupart des services

Entre 2012 et 2016, l'excédent des voyages de la France se replie de 8 milliards d'euros. À l'impact des progrès de l'offre touristique des grands pays voisins, s'ajoute celui des attentats terroristes perpétrés en France en 2015 et 2016. En 2017, le solde des voyages regagne 4 milliards d'euros. Hors voyages, le recul du solde est de 10 milliards d'euros sur la même période. Il affecte la plupart des catégories de services : principalement les transports (4 milliards), les services manufacturiers (travail à façon et entretien-réparation : 3 milliards) et la rémunération de la propriété intellectuelle (2 milliards), mais aussi l'assurance, une partie des services aux entreprises (services de conseil en gestion et services techniques) et les services de télécommunication, informatique et information (figure 7).

Sur la même période, l'amélioration du solde allemand des services provient des services de conseil en gestion et services techniques (5 milliards), transports (4 milliards) et rémunération de la propriété intellectuelle (3 milliards).

7. Solde des services de la France par catégorie de services



Note : les statistiques d'échanges de services de la France diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier n'incluaient pas la révision du solde des transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) excepté pour les échanges de voyages (solde publié dans le rapport annuel de la Balance des paiements et de la position extérieure de la France 2017) ; calculs Banque de France.

L'intégration dans la chaîne de valeur internationale permet aux entreprises non financières d'être plus performantes sur le marché international des services

Les importations des entreprises non financières **résidentes** sont plus dynamiques que leurs exportations. Leur excédent passe à 4,4 milliards d'euros en 2016, contre 8,6 milliards d'euros trois ans auparavant (hors voyages, **Sifim** et **fabisation**⁴). Quelles sont les entreprises à l'origine de ce solde et de sa détérioration ?

Une décomposition de cette partie du solde des échanges de services de la France en fonction des caractéristiques des entreprises (structure, nationalité, secteur d'activité et effectif, appréciés au niveau de l'**unité légale**) montre que les entreprises sont plus performantes en matière d'échanges de services si elles sont intégrées à l'économie mondiale. Notamment, les entreprises qui appartiennent à des **multinationales** et/ou qui réalisent à la fois des importations et des exportations de services sont aussi souvent celles qui dégagent un excédent sur les services (*encadré 3*).

Encadré 3

Les sources de données

La Banque de France mesure les échanges internationaux de services des entreprises non financières par le biais de deux enquêtes :

- le dispositif RTE (Relevé des transactions économiques) recense chaque mois exhaustivement les transactions des 600 entreprises françaises contribuant le plus aux échanges internationaux de services, les déclarants directs généraux ; il couvre près de 60 % des échanges de services ;
- l'enquête ECEIS (enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services) mesure par sondage annuel les échanges de services de toutes les autres entreprises non financières.

Ces deux enquêtes procurent une information plus riche et plus précise que celle contenue dans la base de données de la Douane, car la Banque de France interroge les entreprises sur la nature des services échangés. La base de la Douane est alimentée par les Déclarations européennes de services, visant à s'assurer de la taxation à la TVA des prestations de services intracommunautaires. Elle ne renseigne pas sur la nature des services.

Par ailleurs, le mode d'interrogation directe des entreprises introduit par ces enquêtes a apporté un gain en qualité des données par rapport aux sources indirectes antérieurement utilisées. En effet, avant l'instauration des enquêtes RTE (1990) et ECEIS (2011), les informations sur les échanges de services étaient issues d'une collecte réalisée par les banques, dans le cadre de l'ITRS (*International Transactions Reporting System*). Ce circuit

ne permettait pas de dialogue direct avec les entreprises.

La base de sondage de l'enquête ECEIS est composée des 400 000 entreprises ayant des échanges internationaux de services (d'après des bases de données tierces). Elle est divisée en deux parties :

- la base de sondage principale est constituée des 50 000 entreprises dont les échanges sont les plus élevés (*proxy* des exportations supérieure à 200 000 euros ou *proxy* des importations supérieure à 75 000 euros) ;
- la base de sondage supplémentaire est composée des 350 000 autres entreprises.

Un échantillon principal de 5 000 entreprises et un échantillon supplémentaire de 500 entreprises sont respectivement tirés dans ces bases. Chacun résulte d'un tirage aléatoire stratifié sur une variable de secteur d'activité (sept modalités) croisée, pour l'échantillon principal, avec le chiffre d'affaires.

Pour les entreprises interrogées non répondantes, la valeur des échanges est imputée par la valeur moyenne de leur strate.

Les échanges de services sont évalués par extrapolation des montants des entreprises interrogées à l'aide des poids de sondage. Comme l'échantillon résulte d'un tirage aléatoire stratifié, les seules catégories selon lesquelles il est possible d'analyser aisément les échanges de services sont le regroupement de secteurs d'activité et la classe de chiffre d'affaires de l'entreprise.

4. Par souci de simplification, dans toute l'analyse qui suit, fondée sur les résultats des travaux de l'approche « STEC » (*encadré 4*), le terme « services » désigne les services échangés par les seules entreprises non financières, hors voyages, hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) et hors prise en compte du coût du fret et de l'assurance inclus dans le prix des biens (contrats FAB – Franco à bord).

L'analyse des échanges de services selon la démarche « STEC »

L'approche « STEC » (*Services Trade by Enterprise Characteristics*) lancée par Eurostat consiste à associer à chaque entreprise de la base de sondage les caractéristiques qui permettront d'estimer les échanges de services des entreprises non interrogées.

Des appariements avec des bases de données externes, sur l'identifiant national « numéro siren », permettent de connaître pour chaque entreprise¹ :

- le type de contrôle, contenu dans la base de liens financiers Lifi (produit par l'Insee). Sont distinguées les filiales de **multinationales sous contrôle français**, les filiales de **multinationales sous contrôle étranger**, les filiales de groupes franco-français et les entreprises indépendantes ;
- le code d'activité selon la nomenclature d'activités française NAF, le chiffre d'affaires et l'effectif salarié, fournis par le répertoire statistique Sirius produit par l'Insee. Les modalités du code d'activité NAF font l'objet d'un regroupement selon sept modalités ; les variables quantitatives sont elles aussi catégorisées (*encadré 5*) ;
- les éléments du bilan et du compte de résultat des entreprises contenues dans les bases Fiben (Fichier bancaire des entreprises produit par la Banque de France) et Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises, Insee).

Ces variables s'ajoutent à celles utilisées en amont pour définir la base de sondage :

- les échanges de services intracommunautaires déclarés à la Douane. Ces données renseignent sur l'existence et le montant annuel des exportations et importations de chaque entreprise ;
- les relevés de paiements clientèle (RPC, collectés par la Banque de France) relatifs aux échanges de services hors zone Sepa (espace unique de paiement en euros).

Pour éviter les ruptures dues aux fusions et acquisitions, les entreprises qui contribuent à plus

de dix millions d'euros aux échanges de services et qui font l'objet d'opérations de fusions / acquisitions entre 2013 et 2016 sont maintenues dans leur nationalité d'origine. Par exemple, une unité légale d'une multinationale française, rachetée en 2015 par une multinationale sous contrôle étranger, est considérée de nationalité française sur toute la période.

L'ensemble des caractéristiques ainsi définies sont alors utilisées pour paramétrer un modèle sur la population des entreprises répondantes. Il est construit par succession de deux types de régressions :

- deux régressions logistiques, l'une pour estimer si l'entreprise est exportatrice, l'autre pour estimer si elle est importatrice ;
- pour les entreprises exportatrices (respectivement importatrices), une régression linéaire pour estimer le montant exporté (respectivement importé).

Ce modèle permet d'estimer les montants échangés par les entreprises non sondées. La connaissance des montants individuels échangés par toute la population des entreprises redevables permet de ventiler les échanges de services selon toute variable catégorielle.

L'approche STEC est appliquée à toutes les entreprises non financières redevables des enquêtes RTE ou ECEIS, considérées au niveau de l'unité légale.

Elle porte sur l'ensemble des services hors voyages, hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) et hors coût du transport inclus dans les échanges de biens (fabisation).

Cette analyse au niveau des unités légales mériterait d'être affinée par une approche en entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), afin de tenir compte de leur organisation en groupe.

1. Le groupe de travail STEC intègre deux autres variables : l'intensité des exportations de services sur le chiffre d'affaires, ainsi que l'intensité des importations de services sur les achats totaux.

Nomenclature simplifiée des secteurs d'activité

La nomenclature des secteurs d'activité utilisée dans cet article est adaptée de la nomenclature d'activités française NAF. L'industrie et les secteurs les moins susceptibles d'échanger des services ont été agrégés.

Le terme « Industrie » désigne ici le regroupement Agriculture, sylviculture et pêche (A) ; Industries extractives (B) ; Industrie manufacturière (C) ; Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D) ; Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (E) ; Construction (F).

Commerce (G), Transports (H), Communication (J), Finance (K), Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (M) sont ceux de la nomenclature usuelle.

« Autres secteurs » regroupe : Hébergement et restauration (I) ; Activités immobilières (L) ; Activités de services administratifs et de soutien (N) ; Administration publique (O) ; Enseignement (P) ; Santé humaine et action sociale (Q) ; Arts, spectacles et activités récréatives (R) ; Autres activités de services (S).

Les entreprises intégrées à la chaîne de valeur internationale dominant les échanges de services

Bien que représentant seulement 12 % des unités légales résidentes réalisant des échanges internationaux de services, les filiales de multinationales sont à l'origine de 90 % des exportations et des importations de services de la France.

Les grandes entreprises exportent davantage que les autres en raison d'un effet taille [Caradant *et al.*, 2016 ; Cayssials *et al.*, 2016 a et b ; Bacheré, 2018]. De plus, la répartition par les groupes internationaux de leurs coûts entre plusieurs pays est à l'origine d'échanges entre les divers pays d'implantation. On peut aussi penser que les filiales de grandes multinationales bénéficient d'une garantie financière et d'une plus grande visibilité au niveau international, qui leur permettent d'exporter plus facilement hors du groupe.

Parmi les filiales de multinationales, seules les filiales de multinationales françaises sont excédentaires sur l'ensemble de la période 2013-2016 : elles dégagent un excédent moyen de 10 milliards d'euros par an, alors que les filiales de multinationales étrangères sont déficitaires de 2 milliards par an. Pour les entreprises indépendantes et pour les groupes français n'ayant aucune filiale à l'étranger (« groupes franco-français »), les montants échangés sont plus faibles et le solde est proche de l'équilibre (figure 8).

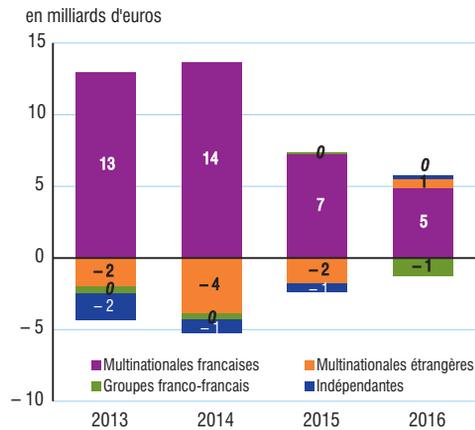
Les entités à la fois exportatrices et importatrices de services sont minoritaires (17 %) mais réalisent 94 % des exportations de services et 83 % des importations de services de la France (figure 9). La majorité de ces échanges internationaux sont réalisés par des multinationales françaises du transport, de l'industrie et du secteur scientifique.

Ces entreprises soutiennent la dynamique des échanges internationaux de services. Depuis 2013, la valeur des exportations et importations de services des entreprises non financières a significativement augmenté : + 36 milliards d'euros pour les exportations (soit + 8 % par an) et + 40 milliards pour les importations (+ 10 % par an). Cette croissance des échanges émane essentiellement des filiales de multinationales à la fois exportatrices et importatrices (à 90 % pour les exportations et 97 % pour les importations). L'excédent dégagé par les entreprises à la fois exportatrices et importatrices est aussi trois fois supérieur à celui dégagé par les entreprises exportatrices pures (24 milliards par an contre 8 milliards en moyenne sur la période).

Les filiales de multinationales françaises perdent du terrain au profit des étrangers

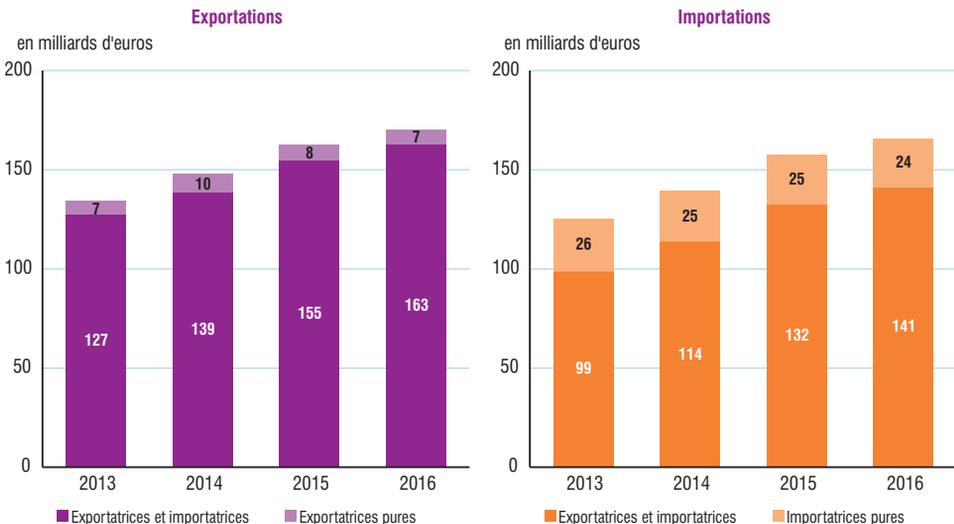
Si globalement les filiales de multinationales ayant la nationalité française en 2013 restent excédentaires, cet excédent se réduit fortement : il passe de 13 milliards d'euros en 2013 à

8. Solde des échanges de services des entreprises résidentes selon le type de contrôle



Champ : services hors voyages, Sifim et fabrication.
Source : Banque de France.

9. Échanges de services des entreprises résidentes selon le positionnement sur le marché international de services



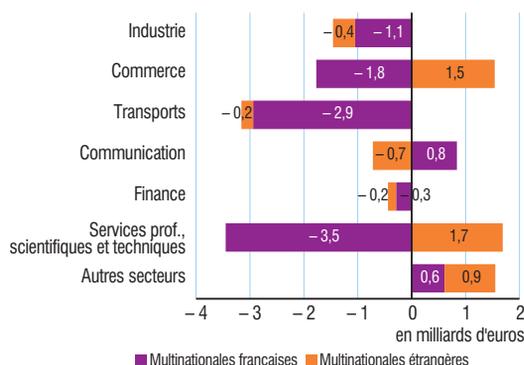
Champ : services hors voyages, Sifim et fabrication.
Source : Banque de France.

5 milliards en 2016. En revanche, les filiales de multinationales étrangères, déficitaires à hauteur de 2 milliards d'euros en 2013, dégagent en 2016 un excédent de 1 milliard (figure 8).

Pour les filiales de multinationales françaises, la diminution du solde provient majoritairement des secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques et des transports. Leurs exportations baissent en 2016 et sur la période 2013-2016 leur solde se dégrade de l'ordre de 3 milliards d'euros pour chacun d'eux.

À l'inverse, pour les filiales de multinationales étrangères, la progression des exportations induit une amélioration de l'excédent de l'ordre de 1,5 milliard d'euros sur la période dans chacun des deux secteurs « services professionnels, scientifiques et techniques » et « commerce » (figure 10). Des entreprises exerçant leur activité majoritairement dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont vu progresser sur la période leurs recettes afférentes à leur activité de recherche et développement.

10. Variation du solde des filiales de multinationales par secteur d'activité entre 2013 et 2016



Champ : services hors voyages, Sifim et fabrication.
Source : Banque de France.

Les unités légales de plus de 50 salariés soutiennent l'excédent des services

Bien que peu nombreuses (7 % des unités légales réalisant des échanges de services), les unités légales de plus de cinquante salariés réalisent les trois quarts des échanges internationaux de services. Elles dégagent un excédent, contrairement aux unités plus petites. Toutefois, entre 2013 et 2016, leur excédent se replie de 3 milliards d'euros, contribuant à la baisse générale du solde. ■

Définitions

Compte des transactions courantes : le compte des transactions courantes retrace les flux de biens, services, revenus primaires et revenus secondaires entre la France et le reste du monde. Son solde est égal à la différence entre les exportations et revenus à recevoir et les importations et revenus à payer par les résidents.

Fabisation : calcul visant à estimer le coût du transport (fret et assurance) lorsqu'il est inclus dans le prix des biens échangés internationalement, comme c'est le cas dans les contrats coût assurance fret (CAF). Cette opération permet de n'enregistrer dans les échanges de biens de la balance des paiements que le prix des biens échangés « Franco à bord » (FAB), et d'affecter le coût du transport aux échanges de services.

Firme multinationale : groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Rémunération de la propriété intellectuelle : la rémunération de la propriété intellectuelle désigne les flux monétaires entre résidents et non-résidents liés à l'utilisation légale d'actifs incorporels non financiers et de droits de propriété, ainsi qu'à l'exploitation dans le cadre d'accords de licences, de logiciels informatiques ou de produits audiovisuels. Elle exclut de manière générale les achats ou ventes de droits de propriété. Elle couvre :

- les droits pour l'utilisation de la propriété intellectuelle ;
- les droits résultant d'activités de recherche et développement ;
- les droits pour la reproduction ou la diffusion de logiciels ;
- les droits pour la reproduction ou la diffusion de produits audiovisuels (sont exclus les cessions et achats des droits d'utilisation de produits audiovisuels, qui sont comptabilisés dans la rubrique « services audiovisuels et connexes »).

Les **services** sont classifiés dans la balance des paiements par type de services et non selon l'unité qui les fournit. La sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (BPM6) distingue :

- travail à façon (services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers) ;
- services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs (n.i.a.) ;
- transports ;
- **voyages** ;
- construction ;
- services d'assurance et pension ;
- services financiers ;
- frais pour usage de la propriété intellectuelle (n.i.a.) ;
- services de télécommunications, d'informatique et d'information ;
- services aux entreprises, subdivisé en trois catégories :
 - services de recherche et développement ;
 - services spécialisés et services de conseil en gestion ;
 - services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises ;
 - services personnels, culturels et relatifs aux loisirs ;
- biens et services des administrations publiques (n.i.a.).

La classification est principalement fondée sur les produits, mais elle tient également compte des agents économiques pour les voyages, la construction et les biens et services publics non inclus ailleurs.

La distinction entre biens et services est dans certains cas devenue difficile. En application du BPM6 (balance des paiements – 6^e manuel), le travail à façon est désormais considéré comme un service, alors que le précédent manuel préconisait de l'enregistrer au titre des échanges de biens.

Par souci de clarté de l'article, les libellés des catégories de services sont simplifiés et les biens et services des administrations publiques ne sont pas représentés.

Services techniques : les « services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises » recouvrent :

- les services d'architecture, d'ingénierie et autres services (enquêtes, cartographie, tests de produits et certification, inspection technique) ;
- les services de traitement des déchets et dépollution, services agricoles et miniers ;
- les services de location simple, les services liés au commerce (commissions sur les transactions de biens et services à payer aux négociants, courtiers en produits, distributeurs, commissaires-priseurs et commissionnaires) et les autres services aux entreprises (distribution d'eau, de vapeur, de gaz et autres produits pétroliers, fourniture de climatisation, placement de personnel, services de sécurité et d'enquête, traduction et interprétation, services de photographie et de publication, nettoyage des immeubles et services immobiliers, acomptes non remboursables qui ne peuvent être affectés à aucun autre poste de services.).

Sifim : les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent. L'autre partie des services rendus par les intermédiaires financiers est facturée sous diverses formes : commissions de transfert, frais de tenue de compte, etc.

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une personne morale ou une personne physique. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene, identifiée par son numéro siren. L'unité légale peut différer de l'entreprise au sens économique, telle que définie dans la loi de modernisation de l'économie. La loi de modernisation de l'économie de 2008 et le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 précisent que « l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Unité légale résidente : une unité légale est qualifiée de résidente si elle est un établissement situé en France d'une personne morale (française ou étrangère), et est une unité de production autonome exerçant en France une activité économique réelle. Aucune condition ne porte sur la forme juridique : elle peut être une filiale, une succursale, une agence, un bureau, etc.

Voyages : le poste « voyages » recouvre les biens et services que les résidents d'un pays acquièrent dans une autre économie au cours de leur séjour dans celle-ci, que ce soit pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux. Il inclut :

- les biens et services fournis aux visiteurs au cours de leur voyage qui, dans d'autres conditions, seraient classés à des postes différents, tels que les services postaux, de télécommunication, de transports locaux (c'est-à-dire les services de transport fournis au sein de l'économie visitée par un résident de cette économie ; le transport international est pour sa part inclus dans le transport des passagers), de location d'équipement ou de jeux ;
- les biens et services acquis par les particuliers qui font des études ou reçoivent des soins médicaux durant leur séjour hors de leur territoire de résidence ;
- les achats de biens et services effectués par les travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs temporaires dans l'économie où ils sont employés.

Le concept de voyage est plus large que celui de tourisme, car ce dernier ne couvre ni la dernière catégorie de la liste présentée ci-dessus (travailleurs transfrontaliers, saisonniers, etc.) ni les excursionnistes.

Pour en savoir plus

Rapport annuel Balance des paiements et position extérieure de la France 2017.

Site [https://www.banque-france.fr/](https://www.banque-france.fr/rubrique/Statistiques) rubrique Statistiques > Balance des paiements > La Balance des paiements et la position extérieure > Données annuelles

Bacheré H., « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.

Caradant H., Castor S., Chauvin V., Mosquera-Yon T., « Les échanges internationaux de services de la France, Banque de France », *Bulletin de la Banque de France* n° 204, mars-avril 2016.

Cayssials J.-L., Ranvier M., « Stratégies d'internationalisation dans la pharmacie », *Bulletin de la Banque de France* n° 205, mai-juin 2016 a.

Cayssials J.-L., Kremp E., Ranvier M., « 370 firmes multinationales au cœur de la pharmacie en France », *Insee Première* n° 1596, mai 2016 b.
